

PRESCRIPTION DU PLU : Le 17 juillet 2014

DEBAT SUR LE PADD : Le 16 juin 2015

ARRRET DU PLU : Le 18 novembre 2016

ENQUETE PUBLIQUE : Du 19 juin 2017 au 18 juillet 2017

APPROBATION DU PLU : Le 13 décembre 2017

4.1

Bureau d'études UrbaDoc  
Chef de projet : Etienne BADIANE  
56, Avenue des Minimes  
31200 TOULOUSE  
05 34 42 02 91  
contact@be-urbaDoc.fr

Légende

Zones Urbaines :

- Ua : zone urbaine correspondant au bourg ancien de Montesquieu
- Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires
- Uj : zone urbaine de loisirs
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités

Zones A Urbaniser :

- AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat en assainissement collectif
- ALU : zone à urbaniser à vocation d'activités
- 2AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat à moyen et long termes

Zones Agricoles :

- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée

Zones Naturelles :

- N : zone naturelle
- Ng : zone naturelle de gravière
- Nl : zone naturelle de loisirs
- Np : zone naturelle protégée

Prescriptions

- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination
- ★ Petit patrimoine bâti
- ★ Patrimoine végétal
- Haies à protéger
- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Périmètre de sites archéologiques
- Zone non aedificandi liée à l'application de l'Amendement Dupont
- Emprise des zones inondables

Éléments constitutifs de la trame verte et bleue

- Trame bleue
- Trame verte

Autre légende

- Mise à jour du cadastre (report à titre informatif)

Le droit de préemption urbain s'applique à l'ensemble des zones U et AU du territoire communal

N°	Désignation	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie
1	Création d'une voie nouvelle d'accès au bourg haut (emprise 5m) avec possibilité de parking	Commune	F1 23,62	291 m <sup>2</sup>
2	Élargissement d'un chemin rural (emprise de 4 m plus 4 m, soit 8m total)	Commune	G1 671, 1034, 76, 816, 817	1 578 m <sup>2</sup>
3	Projet de lignes nouvelles Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax et ses aménagements connexes	SNCF Réseau		75,64 ha

